



HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Uc : zone urbaine résidentielle à implantation exclusivement en retrait
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- Up : zone urbaine au caractère patrimonial d'intérêt
- Uz : zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales
- AUh : zone à urbaniser à dominante d'habitat (ouverture possible sans délai)
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements

PRESRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L151-23 CU)
- Éléments du patrimoine bâti (L151-19 CU)
- Éléments du patrimoine naturel et paysager (L151-23 CU)
- Éléments du patrimoine naturel à préserver (L151-23 CU)
- Éléments du patrimoine bâti à préserver (L151-19 CU)
- Linéaires de diversité commerciale à conserver (L151-16 CU)
- Espace Boisé Classé (L113-1 CU)
- Ensemble d'éléments patrimoniaux et paysagers à préserver (L151-19 et 23 CU)
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment pouvant changer de destination (L151-11, 2° CU)
- Zone humide

